



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

CHAUMONT, le 24 mars 2017.

Communiqué de presse

L'évolution des modalités de traitement du recueil des cartes nationales d'identité (CNI) prévue dans le cadre de la dématérialisation des demandes de titres d'identité et de voyage entre dans sa phase opérationnelle.

Les mairies du département ont été informées qu'elles ne devaient plus prendre de demandes après le samedi 25 mars 2017. Toute demande déposée au-delà de cette date ne pourra être traitée.

A compter du mardi 28 mars 2017, les demandes de titres (CNI et passeport) devront être déposées dans les mairies disposant d'un dispositif de recueil actuellement en service pour les passeports :

Châteauvillain Chaumont Fayl-Billot Joinville	La Porte du Der Langres Le Montsaigeonnais	Rimaucourt Saint-Dizier Val de Meuse
--	--	--

Pour des raisons informatiques, **aucune demande ou remise de passeport** ne pourra avoir lieu **le lundi 27 mars 2017**.

Les usagers sont invités à ne pas effectuer de démarches relatives aux titres d'identité ce jour-là.

Contact presse :

Préfecture - Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55